

Conseil de Développement

Loire et Sillon

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015-2016



SOMMAIRE

3

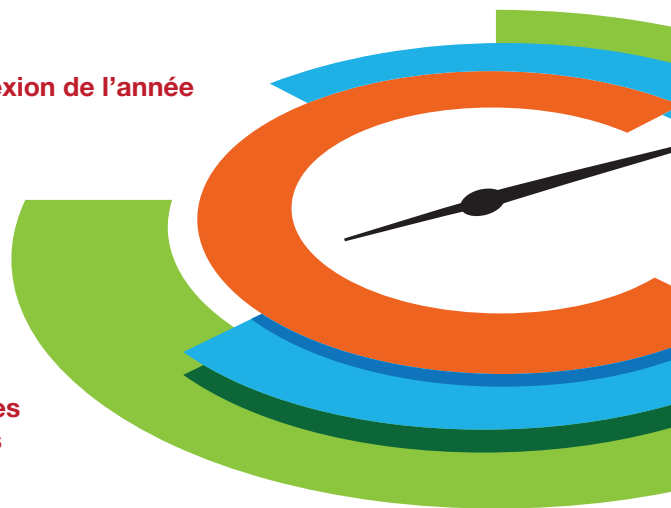
I Qui sommes-nous ?

- A - Contexte
- B - 3 dates clés
- C - La composition du CD
- D - Fonctionnement du CD
- E - Le territoire

5

II Bilan d'activité 2015-2016

- A - Travaux en cours / Les travaux de réflexion de l'année
 - Groupe de Travail Déchets
 - Groupe de Travail SCoT
 - Groupe de Travail Leader
- B - Temps forts du CD
 - 31 janvier 2015
 - 20 avril 2016
 - 07 juin 2016
 - 1^{er} octobre 2016
- C - La vie des avis
- D - Participation du Conseil à des instances locales, départementales et régionales
 - CCLS
 - Intercommunautés
 - GT Déchets
 - GT SCoT
 - GT Leader
 - Département
 - Etat et Département



9

III Bilan de fonctionnement 2015- 2016

- A - La mobilisation des membres (/ année, / thème)
- B - La communication
 - Une communication vers les habitants de Loire et Sillon
 - La lettre d'information
 - Les articles de presse pour présenter les avis
 - Le site internet
 - Une communication vers les habitants de Cœur d'Estuaire
les porteurs de projets
les élus
les élus et les habitants pour les 10 ans du CD
- C - Les échanges avec d'autres instances de participation
 - Faire participer
 - « Aller vers les jeunes »
 - Développer le travail collaboratif
 - GT SCoT
 - GT Leader
- D - Le budget

12

IV Programme 2017

- A - Fusion intercommunautaire Estuaire & Sillon
- B - Le Réseau des CD de Loire-Atlantique

13

V Annexe

- A - Les travaux réalisés par le Conseil de Développement Loire et Sillon depuis 2007
- B - Revue de presse 2015-2016

I QUI SOMMES-NOUS ?

A - Contexte

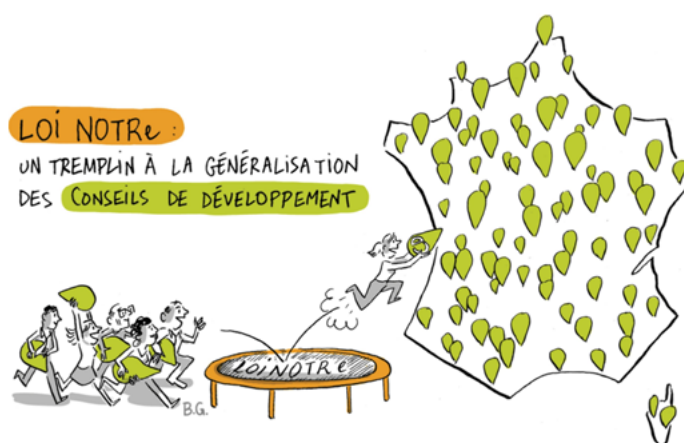
- LA LOI DU 25 JUIN 1999, dite loi Voynet

Les Conseils de Développement (CD) émanent de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT). Cette loi a pour objectif une démocratie plus participative et un développement plus durable et harmonieux.

- LA LOI DU 7 AOÛT 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle organisation Territoriale de la République) précise notamment le fonctionnement des Conseils de Développement. **Elle définit l'obligation de présenter un rapport d'activités annuel devant le Conseil Communautaire de l'EPCI¹.**

Cette loi réaffirme également le rôle d'un conseil de développement :

«Chaque Conseil de Développement s'organise librement. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de développement durable des territoires».



L'intercommunalité "veille aux conditions du bon exercice des missions du Conseil de Développement"

La loi invite donc à de nouvelles dynamiques locales dont la réussite passe notamment par l'écoute, le dialogue avec les élus et représentants de la société civile, la contribution au débat citoyen et le partage d'expériences avec l'intercommunalité qui **"veille aux conditions du bon exercice des missions du Conseil de Développement"**.

Le Conseil de Développement participe aux échanges avec la population et à son information, il promeut la participation citoyenne.

LES ÉLUS



Leur légitimité n'est pas remise en question, ce sont des lieux APAISÉS

LES CITOYENS



Ce ne sont pas des lieux de CONTRE-POUVOIR.

B - 3 dates clés

Le conseil communautaire a décidé :

- le 23 juin 2005 de créer un CD dans la continuité de la formule de concertation engagée depuis 2003 avec l'élaboration du Projet de Territoire (délibération n°33-2005).
- le 22 juin 2006, de fixer un cadre de référence (missions, organisation) pour le CD (délibération n°36-2006).
- le 7 juillet 2011 de valider le règlement intérieur du CD Loire et Sillon (délibération n° 98-2011).

C - La composition du CD

Actuellement, 3 collèges constituent le CD :

Habitants individuels

Associations

Acteurs socioprofessionnels
& partenaires publics associés

Complémentaire à ces 3 collèges, des élus communaux, dans la limite de 2 par commune, peuvent participer aux travaux et aux débats du CD, à titre consultatif et sans droit de vote. La loi NOTRe ne permet plus aux élus communautaires d'être membres du CD.

Conseils de développement : des espaces de réflexion, de dialogue et d'échanges de proximité ouverts



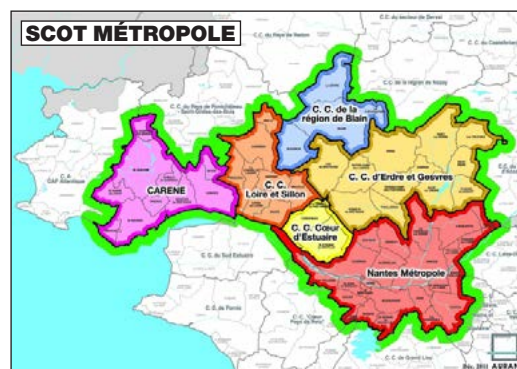
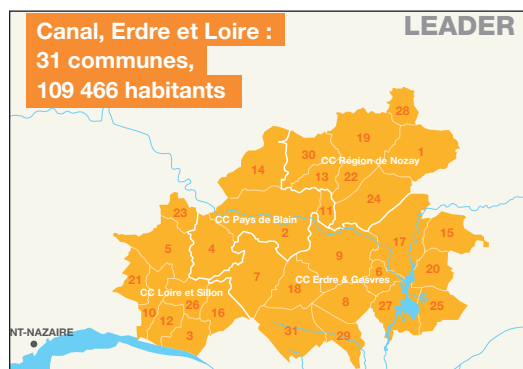
D - Fonctionnement du CD

- Le fonctionnement des CD est différent d'un territoire à l'autre. Pour celui de Loire et Sillon, un bureau, regroupant les responsables de chaque groupe de travail, administre le CD sous la responsabilité du Président. Le Président est désigné par le Bureau Communautaire, sur proposition de l'assemblée plénière du CD. Ce dernier est composé de 50 à 70 membres, chiffre évoluant selon les thèmes de travail en cours.
- Le budget du CD est intégré à celui de la CCLS (Loi NOTRe).
- Les travaux du CD sont de deux origines distinctes :
 - Les **saisines** qui peuvent provenir de la Communauté de Communes, d'une collectivité territoriale, du Département ou de la Région.
 - Les **auto-saisines** qui sont décidées par les membres du CD lors d'une assemblée plénière.
- Dans les deux cas, les travaux réalisés sont présentés sous forme **d'Avis** aux élus communautaires, puis à tout autre organisme à l'origine d'une saisine.
- Les travaux réalisés sont validés en assemblée plénière par l'ensemble des membres du CD avant d'être présentés aux élus.

E - Le territoire

Le CD travaille sur le développement du territoire dont les frontières peuvent varier selon les thèmes de travail.

Les 18 avis présentés par le CD Loire et Sillon sont, pour certains thèmes, travaillés avec les CD voisins. Cette approche d'un territoire aux contours différents permet un foisonnement entre nos structures, toujours propice à un enrichissement mutuel. Les Conseils de Développement ne sont pas dans une logique de concurrence des territoires, mais sont dans une logique de complémentarité et de convergence du développement.



II BILAN D'ACTIVITÉS 2015-2016

A - Travaux en cours / Les travaux de réflexion de l'année

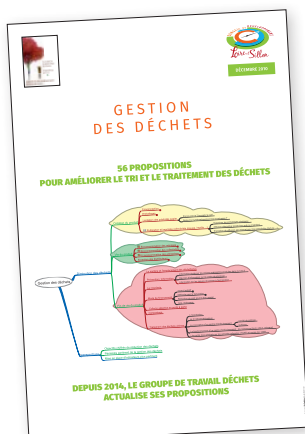
Groupe de travail sur les déchets

Le thème des déchets est une auto-saisine. Différentes étapes ont jalonné le travail du CD :

- Appropriation du 1^{er} avis du CD sur la gestion des déchets de déc. 2010,
- Sélection de propositions à conserver ou à retravailler, principalement celles liées à l'éco-consommation,
- Audition d'un vice-président de la CCLS, Jean-Louis Thauvin, sur la prise en compte de ce précédent avis et sur la politique actuelle de la CCLS concernant les déchets,
- Cycle d'auditions : intervention de l'ADEME, de 4 professionnels du recyclage et de 6 acteurs innovants.



Le travail du CD s'est enrichi d'une participation au salon Biogaz de Nantes et de la prise de connaissance du chantier déchets du club d'entreprises.



Groupe de travail SCoT

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la métropole Nantes-St Nazaire, document intercommunautaire, propose une vision stratégique de développement du territoire en matière notamment d'habitat, de déplacement, d'environnement...



En mars 2014, le Pôle métropolitain implique les CD dans la révision du SCoT de 2007. Aussi les 5 CD (Loire et Sillon, Erdre & Gesvres, Région de Blain, CARENE, Nantes métropole) produisent ensemble 2 avis :

- l'un pour l'association des habitants à la révision du SCoT,
- l'autre sur une nouvelle approche de l'habitat à l'échelle métropolitaine.

En complément, le CD Loire et Sillon réalise deux contributions singulières à partir de ses précédents avis :

- les déplacements doux,
- la préservation de la biodiversité en Loire et Sillon.

Ces enjeux sont déterminants pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Le 15 mars 2016, les élus de la commission intercommunale CCLS « Commission aménagement du territoire-urbanisme-habitat » ont découvert le travail effectué sur « l'Habitat » à l'occasion d'une présentation focalisée sur Loire et Sillon de la contribution Inter-CD sur la révision du SCoT

Groupe de travail Leader¹



En sept 2014, le CD a mis en place un GT, qui s'est fixé 4 objectifs :

- faire connaître le programme Leader au monde associatif, aux structures du territoire, à la population et aux élus,
- venir en soutien aux membres du CD siégeant au GAL (Groupe d'Action Local),
- faire vivre les avis du CD en s'attachant à soutenir les porteurs de projet à partir des connaissances des préconisations et avis,
- articuler l'action du CD avec celle de la CCLS.

Pour mener à bien nos actions, nous avons recherché les conditions de participation e la société civile. Nous avons aussi contribué à la création des outils d'aide à la décision (grille de notation, règlement intérieur, supports de communication, évaluation).

Avant chaque CP (Comité de Programmation), le GT étudie, seul puis en InterCD, les dossiers soumis à son contrôle. Le groupe a souhaité faire de la communication, ainsi il a organisé, en lien avec la CCLS, une réunion publique le 07 juin 2016 à Prinquiau pour faire connaître le programme Leader au plus grand nombre. 90 personnes se sont déplacées.

B - Temps forts du CD

31 janvier 2015



Pour la 1^{re} fois, le CD organise une rencontre avec les élus de la CCLS. Le but de cette manifestation est de présenter les travaux effectués

depuis 2012. Divers ateliers de présentation ont permis aux personnes présentes d'évaluer la richesse des avis étudiés par les membres des différents groupes de travail. Ces avis, saisines ou auto saisines, concernent des problématiques diverses et variées : population, économie & emploi, déplacements doux, trame verte et bleue, accès à la santé...

20 avril 2016



Le groupe communication du CD a organisé, à St Etienne de Montluc, une soirée-débat sur le fonctionnement d'un CD.

Le public de la CCCE a vivement apprécié les avis présentés. De nombreuses questions/réponses ont suivi.

Signe encourageant pour la future évolution du CD dans son nouveau cadre : plusieurs personnes se sont inscrites pour intégrer le nouveau CD en 2017.

07 juin 2016

En juin 2016, le CD a organisé, avec une participation de la CCLS, une réunion publique de présentation du fonctionnement des fonds LEADER pour notre territoire. Cette soirée, riche en échanges, a permis aux porteurs potentiels de projet, de faire le point sur les possibilités d'attribution de fonds d'aide aux innovations en Loire et Sillon. Le CD a étayé cette présentation par l'intervention de deux porteurs de projet, venus du Sud-Loire et de la Sarthe, démontrant l'effet « levier » du dispositif pour dynamiser un territoire.

Au-delà des collectivités territoriales, ces aides sont aussi ouvertes, sous conditions, aux structures associatives et aux porteurs privés.



1^{er} octobre 2016

Presque 2 ans après la rencontre du 31 janvier 2015 à la Ducherais, le CD a décidé de présenter, pour fêter ses 10 ans, ses travaux aux élus. Nouveauté : cette matinée a été également ouverte aux élus et habitants de la CCCE.

Avec l'aide des différents groupes de travail du CD, le groupe communication a conçu des tableaux représentant les avis rendus depuis 4 ans. Le public a pu ainsi déambuler entre les divers stands de présentation des avis. Grâce à la présence du président des CD Erdre & Gesvres et de la région de Blain, les participants à cette matinée ont vu la richesse du travail effectué de concert par plusieurs CD.



C - La vie des avis

Diffusion des avis :

- Depuis 2007, date du premier avis du Conseil de développement, les travaux ont été régulièrement diffusés aux élus communautaires afin qu'ils enrichissent leurs orientations. Un retour des élus sur la prise en compte de 6 avis du CD (les déchets, le tourisme, le développement économique et l'emploi) a eu lieu lors d'auditions des vice-présidents en charge de la compétence concernée au 1^{er} semestre 2015.
- Un retour des élus du pôle métropolitain sur la prise en compte de l'avis sur la révision du SCoT produit par l'InterCD a eu lieu le 14 mars 2016 à l'occasion d'une rencontre avec des vice-présidents de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (CCEG) et des techniciens du Pôle métropolitain.
- Tous les documents écrits avant 2014 ont été exposés aux rencontres nationales des CD à Nantes puis à Saint-Denis.
- La globalité des travaux a été présentée lors de la réunion d'information à Saint-Etienne de Montluc le 20 avril 2016 et à l'occasion des 10 ans du CD le 1^{er} octobre 2016
- Les avis ont été diffusés sur le site internet du CD.

Poursuite du travail sur les thèmes des avis :

- **Le projet culturel intercommunal** : après sa présentation à la CCLS en mars et mai 2009, le CD a été invité à la restitution de l'étude d'Objectif Patrimoine réalisée par la CCLS ainsi qu'au diagnostic sur le Projet Culturel de Territoire.
- **Le développement touristique** : à l'automne 2011, le CD a été invité à la restitution de l'étude des Maîtres du Rêve. Le 3 juin 2016, une préconisation de l'avis a été réalisée : relier la Loire au Canal de Nantes à Brest.
- **L'animation de la vie sociale** : diffusion de l'avis vers les habitants et le monde associatif à travers une expérimentation de mise en débat public de type théâtre forum sur le thème de la « Lutte contre l'isolement ». Puis un film de cette expérience a été réalisé pour poursuivre la diffusion via la distribution de DVD, l'organisation de projections et l'hébergement sur You tube.
- **La trame verte et bleue** : le 31 janvier 2015, une sortie sur le terrain a permis aux élus de mieux appréhender les grands enjeux de Loire et Sillon.
- **Les déplacements doux** : un travail de collecte d'informations sur l'usage quotidien du vélo a été réalisé en collaboration avec les élèves de l'école Desnos de Savenay en avril-juin 2014.
- **L'économie sociale et solidaire** : le travail InterCD a été le point de départ de l'organisation d'un Forum ESS : « Le Village des Initiatives Locales » à Campbon en novembre 2014 qui a rassemblé 15 acteurs locaux de l'ESS et 300 participants.
- **L'ensemble des avis enrichissent dans le temps le travail du CD** :
 - prise en compte des avis du CD pour la réflexion révision du SCoT,
 - intégration, dans la stratégie du territoire, des diagnostics et orientations proposées dans les avis du CD pour l'étude des demandes de subvention Leader.

D - Participation du Conseil de Développement à des instances locales, départementales et régionales

CCLS :

Sur Loire et Sillon, le CD a été sollicité ponctuellement à différentes reprises :

- A l'occasion de l'élaboration de son agenda 21, la commune de Savenay a invité le CD à participer à 2 forums Agenda 21 en février & avril 2015. Le CD s'est mobilisé pour apporter sa contribution sur des thèmes qu'il avait déjà traités : l'enfance-jeunesse, la biodiversité, le lien social, la solidarité et la mobilité douce.
- Dans le cadre de l'élaboration de son schéma de déplacement, la CCLS, via une étude menée par le bureau d'études CEREMA, a opté pour une démarche de coc-construction, associant les élus, partenaires et la population. Dans ce cadre, le CD participe de deux façons complémentaires :
 - Il a mis à disposition 2 contributions pour nourrir le travail de diagnostic établi par le CEREMA (bureau d'étude retenu) : l'organisation de l'espace et des déplacements en Loire et Sillon à l'horizon 2030 (2012) + les déplacements doux en Loire et Sillon (2014).
 - Il participera à 2 ateliers citoyens en termes de diagnostic et de stratégie déplacements entre novembre 2016 et septembre 2017.

Intercommunautés

Groupe de travail sur les déchets

Dans le cadre du projet *zéro déchet zéro gaspillage*, un comité de pilotage a été mis en place par le SMCNA¹. Le CD, très impliqué dans la démarche, s'est engagé dans les 3 groupes de travail : réparation/réemploi, gaspillage alimentaire, déchets verts/bio-déchets. Au cours de 8 réunions, un travail de recherche de fiches-action a été réalisé.



Groupe de travail SCoT

La nouvelle présidente du Pôle métropolitain confirmera en juin 2014 l'intention d'une saisine sur la révision du SCoT de la métropole Nantes-St Nazaire de 2007.

A 2 reprises, les techniciens du Pôle métropolitain interviendront auprès de l'InterCD :

- en juin 2014 sur l'étude réalisée par des étudiants de Sciences Po Paris sur les processus de concertation publique,
- En janvier 2015 sur une présentation du SCoT.

A la suite des propositions faites aux élus pour mieux associer les habitants à cette révision, les 5 Conseils de Développement du pôle Métropolitain (Loire et Sillon, Erdre et Gesvres, Région de Blain, CARENE Saint-Nazaire agglomération et Nantes Métropole) ont produit ensemble un second avis sur « une nouvelle approche de l'habitat à l'échelle métropolitaine ».

Au terme du travail, l'InterCD fera une restitution de ses travaux aux élus métropolitains, en sept 2015 aux élus de l'atelier SCoT, en novembre 2015, à ceux du comité syndical métropolitain. L'avis sur l'habitat a suscité un vif intérêt en particulier sur les enjeux de réhabilitation de l'ancien et d'éco-logement.



Groupe de travail Leader

Quatre intercommunalités (soit 31 communes), se sont rapprochées pour créer un Groupe d'action local (GAL) Leader sous l'appellation « Leader Canal, Erdre et Loire ». Celui-ci, composé d'élus et de CD représentants les habitants, les entreprises et les associations, étudie les dossiers de demande de subvention. C'est une évolution du rôle du CD de participer à ce dispositif régional : Il passe d'un rôle de consultation à celui de concertation et de codécision à travers le comité de programmation Leader.

À des fins de reconnaissance de la place de la société civile et de valorisation de la culture du débat, l'interCD a proposé une candidature d'un membre de CD à la présidence du comité de programmation. Le président du CD Loire et Sillon a été élu président du comité de programmation.



Département

Le Conseil Départemental a sollicité l'avis des Conseils de Développement du département sur le « *nouveau dispositif départemental de soutien aux territoires 2017-2021* ». Le CD Loire et Sillon a rappelé son attachement à travailler en concertation avec les élus. Il a proposé un dispositif de type « comité de programmation ». Composé d'élus et de membres du CD, il sélectionnerait les projets pertinents dédiés au nouveau territoire issu de la fusion de Loire et Sillon avec Cœur d'Estuaire. Les échanges avec les Conseils de Développement voisins font apparaître une convergence sur ce dispositif de concertation.



Etat et Département :

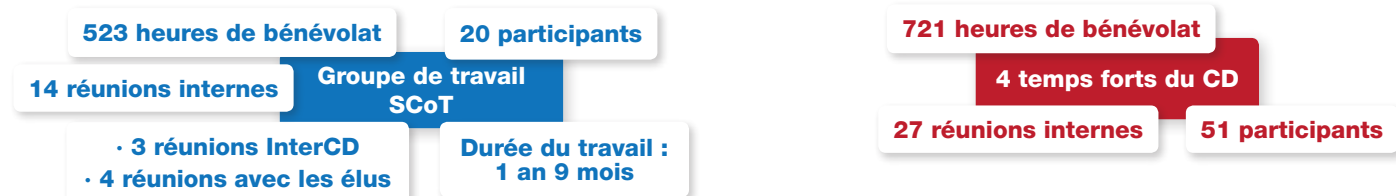
La Préfecture et le Conseil Départemental ont sollicité les Conseils de Développement dans le cadre du *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public* pour alimenter le diagnostic et dans l'objectif d'élaboration d'un programme d'actions. Le CD a participé aux réunions de présentation du processus et au point d'étape pour la circonscription de Saint Nazaire. Les propositions du CD ont été transmises à la Préfecture et au Département indépendamment des propositions de la CCLS (à la demande de celle-ci).

III BILAN DE FONCTIONNEMENT 2015-2016

A - La mobilisation des membres



Focus sur 4 activités du CD sans compter l'activité soutenue du bureau du CD et du groupe Communication



+ de 1500 heures de bénévolat par an

B - La communication

Les membres de la commission communication travaillent sur plusieurs axes : informer sur l'événementiel, rencontrer les correspondants de presse, informer les habitants, recueillir les impressions des participants aux différents temps forts en organisant des micros-trottoirs...

Une communication vers les habitants de Loire et Sillon

La lettre d'information :

4 lettres **CD INFO** ont été éditées en juin 2015, janvier 2016, juin 2016, décembre 2016. Les 10 000 exemplaires ont été distribués à tous les foyers de la Communauté de communes avec le Journal de Loire et Sillon de la CCLS.



Les articles de presse pour présenter les avis :

6 conférences de presse pour préparer les articles de presse dans Ouest-France et Presse-Océan.

1. l'économie et l'emploi en mars 2015
2. la trame verte et bleue en avril 2015
3. la santé en mai 2015
4. les déplacements doux en juin 2015
5. l'économie sociale et solidaire en septembre 2015
6. la lutte contre l'isolement en décembre 2015

Le site internet :

Veille et réflexions sur le site internet hébergé sur le site de CCLS : <http://www.cc-loiresillon.fr/-Le-Conseil-de-Developpement-.html>

Une communication vers les habitants de Cœur d'Estuaire

La communication sur le temps fort du 20 avril 2016 à St Etienne de Montluc pour présenter le rôle d'un CD et exposer, succinctement, les avis produits par le CD de Loire et Sillon.



Une communication vers les porteurs de projets

Une invitation a été envoyée à toutes les associations et les entreprises de la CCLS pour présenter la subvention européenne LEADER. La réunion d'information a eu lieu le 7 juin 2016 à Prinquiau.

Une communication vers les élus

Suite aux élections municipales de 2014, des actions ont été menées auprès des élus communaux des 8 communes de la CCLS afin de leur permettre d'avoir le même niveau d'information sur nos travaux :

- le 31 janvier 2015, une rencontre à la Ducherais pour présenter le CD et 6 avis.
- la diffusion de tous les avis aux nouveaux élus.

Une communication vers les élus et les habitants pour les 10 ans du CD

Pour fêter ses 10 ans, le CD Loire et Sillon a organisé une matinée informative et festive.

- La communication vers la population s'est effectuée par article de presse et affichage dans les commerces et les bibliothèques.
- Chaque élu communautaire et communal a reçu une invitation personnelle.
- Un support visuel pérenne des avis a été réalisé. Les panneaux d'information seront réutilisés lors des réunions publiques ou des rencontres avec des professionnels, des élus, des habitants...



C - Les échanges avec d'autres instances de participation

La démocratie participative désigne notamment des procédures de concertation qui favorisent l'implication directe des citoyens sur des thématiques spécifiques, ou sur l'élaboration d'une politique stratégique globale à l'échelle d'un territoire donné. Aussi le CD Loire et Sillon existe au côté d'autres structures communales (Conseil municipal des Jeunes, Conseil des Sages...). 2015-2016 a été ainsi l'occasion de liens avec le Conseil des Sages de Savenay à travers quelques échanges ponctuels et sa participation aux 10 ans du CD.

Favoriser la participation de tous

« Aller vers les jeunes »

Dans le cadre de la préparation de ses 10 ans, le CD a souhaité « aller vers les jeunes ». Il l'avait déjà fait pour ses travaux sur les déplacements doux avec 2 classes de CM2 de l'école Robert Desnos de Savenay. Le CD avait également présenté le territoire et ses travaux prospectifs aux animateurs de l'ALJ (Association Loisirs Jeunesse) de Savenay.

Cette fois-ci, le CD s'est intéressé au projet d'étude « Estuaire 2029 » mené par des étudiants de l'école d'architecture de Nantes. Au cours de la matinée de l'an-





niversaire des 10 ans, 3 groupes d'étudiants ont évoqué leur projet d'étude sur les communes de Savenay, Malville et Le Temple de Bretagne.

- Dans un premier temps, souhaitant comprendre les lieux à travers les récits des habitants, le 1^{er} octobre 2016, ils ont pu :
 - recueillir les impressions, les avis et les opinions sur la base de cartes, photos, citations auprès des personnes présentes,
 - prendre des RDV pour des rencontres déambulées « comment on vit » dans chacune des 3 communes ciblées.
- Le CD a relayé l'information pour la semaine d'ateliers publics début novembre 2016 auprès des membres du CD et de leurs réseaux.

- En février-mars 2017, les 3 groupes d'étudiants présenteront un projet urbain par commune qu'ils viendront étayer individuellement à une échelle architecturale.

Nous pourrions ainsi avoir différentes productions du territoire sur le même thème qui pourront contribuer à la réflexion sur le futur territoire intercommunal.

Développer le travail collaboratif

Afin de permettre de travailler collectivement avec des personnes fixées à leur domicile (garde d'enfants, problème de santé...) ou en déplacement (professionnel ou autre), nous prévoyons d'utiliser des outils de réunion vidéo, de visioconférence (type Skype, Webex...)

Groupe de travail SCoT



Cette saisine sur la révision du SCoT, faite également auprès des 4 autres CD concernés par les révisions du SCoT de la Métropole Nantes-Saint-Nazaire (Erdre et Gesvres, Nantes Métropole, Région de Blain et La CARENE) a donné l'occasion de rédiger un avis InterCD. Comment,

dans la concertation, faire de cet espace, un vrai territoire de projet. Les nombreux débats entre nos structures ont apporté des éléments plus proches des citoyens. Lors des réunions inter CD, le thème sur « l'Habitat » a été choisi comme axe de travail. Ce thème transversal a permis une mise en commun des travaux des différents CD tout en laissant l'occasion à chacun de faire des contributions singulières en fonction des spécificités de son territoire (les déplacements doux et la préservation de la biodiversité pour le CD Loire et Sillon).

Groupe de travail Leader

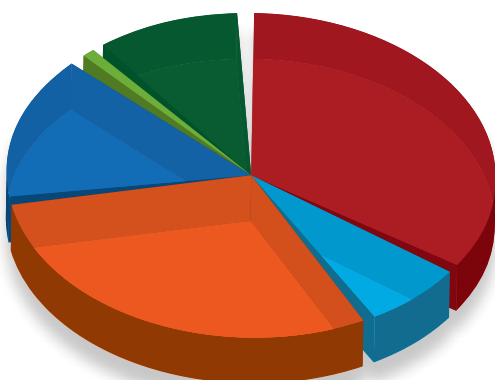
Il a été décidé la création d'un groupe composé des membres des 4 CD engagés dans le Leader (appelé « groupe InterCD » : CD Erdre & Gesvres, CD de la région de Blain, CD de la région de Nozay, CD Loire et Sillon) pour :

- l'étude des dossiers soumis au comité de programmation des propositions en vue d'améliorer le fonctionnement du comité de programmation,
- des propositions en vue d'améliorer le fonctionnement du comité de programmation.



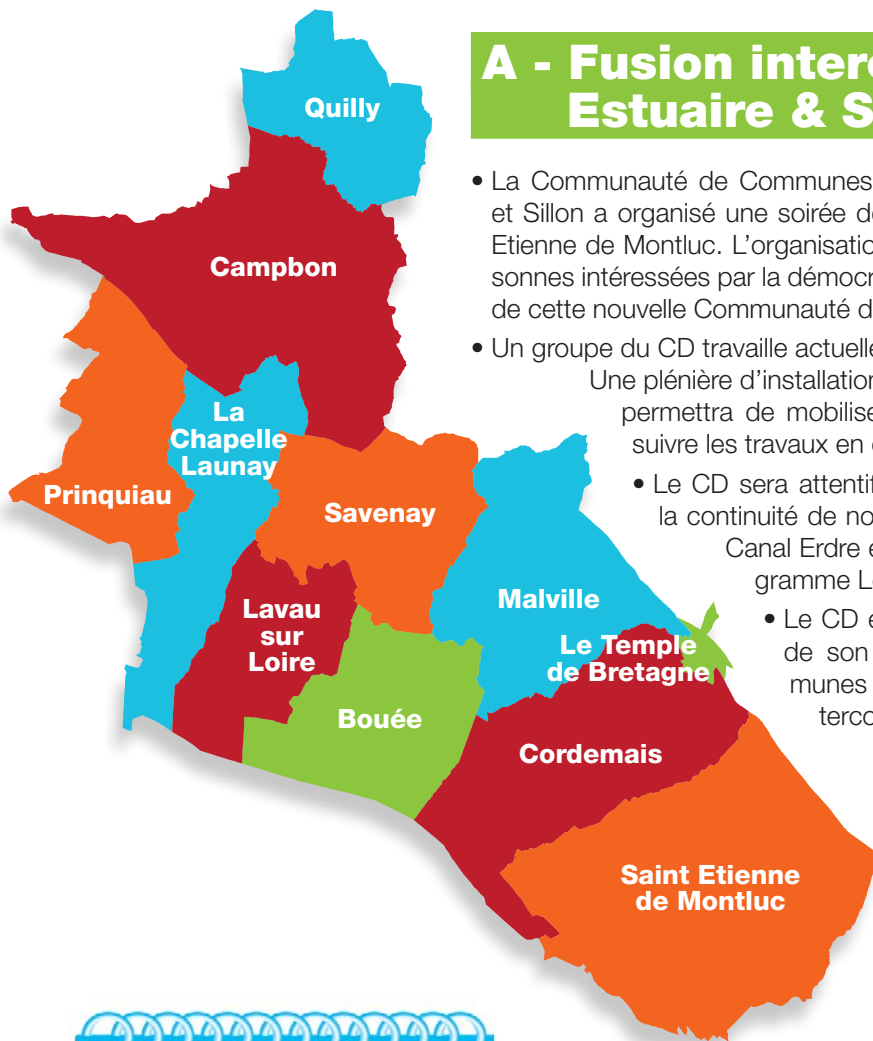
D - Le budget

Le budget 2016 du CD s'établit à 17161 €



■ Déplacement	10 %
■ Logistique	36 %
■ Information	7 %
■ Communication	31 %
■ Assistance administrative et technique	15 %
■ Divers (cotisations...)	1 %

IV PROGRAMME 2017



A - Fusion intercommunautaire Estuaire & Sillon :

- La Communauté de Communes Cœur d'Estuaire n'ayant pas de CD, le CD Loire et Sillon a organisé une soirée de présentation du fonctionnement d'un CD à Saint Etienne de Montluc. L'organisation de notre nouveau territoire va permettre aux personnes intéressées par la démocratie participative de prendre part au développement de cette nouvelle Communauté de Communes.
- Un groupe du CD travaille actuellement sur cette fusion, ses enjeux et sa complexité. Une plénière d'installation de ce nouveau CD, programmée le 2 février 2017, permettra de mobiliser les ressources du nouveau territoire pour poursuivre les travaux en cours et aborder de nouveaux thèmes.
 - Le CD sera attentif à l'ordonnancement des délibérations permettant la continuité de nos activités au sein du Groupe d'Action Local (GAL) Canal Erdre et Loire et notre participation et à la gestion du programme Leader.
 - Le CD envisage de poursuivre son cursus de présentation de son organisation aux Conseils Municipaux des communes du nouvel EPCI (Etablissement de Coopération Intercommunale).

AGENDA

- Conseil communautaire de constitution de la nouvelle intercommunalité
11 janvier 2017
Salle Equinoxe à Savenay
- Assemblée constitutive du nouveau conseil de développement avec les habitants des 11 communes de la nouvelle intercommunalité.
2 février 2017
Salle polyvalente à Bouée (derrière la mairie) à 19 h

B - Le Réseau des CD de Loire-Atlantique

Le CD Loire et Sillon s'inscrit dans un partenariat avec l'ensemble des CD de la Loire Atlantique pour la création d'un événement départemental, mettant les projecteurs sur nos structures, trop souvent méconnues du public et parfois des acteurs territoriaux.

V ANNEXES

A - Les travaux réalisés par le Conseil de Développement Loire et Sillon depuis 2007

- 1 - Le programme de la future piscine
- 2 - Contrats de territoire 1^{re} génération
- 3 - L'accueil des entreprises, notamment industrielles sur le territoire
- 4 - Contrats de territoire 2^e génération
- 5 - Le projet culturel intercommunal
- 6 - Actions envisageables dans le cadre de la compétence Insertion par l'Activité économique
- 7 - La diminution des déchets
- 8 - Le développement touristique de Loire et Sillon
- 9 - L'organisation de l'espace et des transports de la CCLS à l'horizon 2030
- 10 - L'animation de la vie sociale sur le territoire et réalisation d'un film sur l'isolement
- 11 - Contrats de territoire 3^e génération
- 12 - La trame verte et bleue en Loire et Sillon
- 13 - L'organisation des déplacements doux en Loire et Sillon
- 14 - Démarche de prospective territoriale au niveau économie et emploi
- 15 - Avis sur L'économie sociale et solidaire (avec les CD de Blain et Pontchâteau)
- 16 - La santé en Loire et Sillon
- 17 - Avis sur la méthode de concertation pour la révision du SCOT (avec les 5 CD du SCOT)
- 18 - Propositions, dans le domaine de l'habitat, pour l'élaboration du SCOT 2 (avec les 5 CD du SCOT)

B - Revue de presse 2015- 2016

- | | | | |
|----|------------|----|--|
| 1 | 19/01/2015 | OF | Le CD travaille sur le SCOT |
| 2 | 05/02/2015 | OF | Le CD présenté aux 170 élus |
| 3 | 07/02/2015 | PO | L'échange des idées favorisé |
| 4 | 22/04/2015 | OF | Loire et Sillon 2030 : quid de la population, l'économie, l'emploi ? |
| 5 | 21/05/2015 | OF | Aménagement & environnement : une trame verte et bleue |
| 6 | 30/05/2015 | PO | La trame verte et bleue en Loire et Sillon « maintien de la biodiversité |
| 7 | 10/06/2015 | OF | CD : une enquête sur l'accès aux soins |
| 8 | 16/06/2015 | PO | Réflexion autour de l'accès aux soins |
| 9 | 20/06/2015 | OF | Les déplacements doux en Loire et Sillon |
| 10 | 26/06/2015 | PO | Les déplacements doux testés |
| 11 | 05/11/2015 | OF | L'avis du CD sur l'ESS |
| 12 | 13/01/2016 | OF | Le CD : pas un contre-pouvoir |
| 13 | 14/04/2016 | OF | CCCE : CD et fusion intercommunale |
| 14 | 23/04/2016 | PO | CCCE : CD, un oubli qu'il faudra réparer |
| 15 | 02/05/2016 | OF | La fusion de la CCLS et la CCCE se prépare |
| 16 | 04/06/2016 | OF | Les Fonds Leader peuvent financer les projets locaux |
| 17 | 10/06/2016 | OF | Les Fonds Leader donnent des idées aux porteurs de projet |
| 18 | 14/06/2016 | PO | Et si l'Europe finançait les projets de tous |
| 19 | 29/09/2016 | OF | Des ateliers de réflexion sur le devenir de Loire et Sillon |
| 20 | 29/09/2016 | OF | CCCE : le Conseil de Développement fête ses 10 ans |
| 21 | 03/10/2016 | OF | Le Conseil de Développement, laboratoire d'idées |

OF 19/1/15

Communauté de communes Loire et Sillon

Le Conseil de développement travaille sur le Scot



Le conseil de développement Loire et Sillon travaille actuellement sur le Scot métropolitain.

Le Conseil de développement de Loire et Sillon s'est renouvelé fin 2014 avec la création de trois groupes de travail dont l'un est consacré à la révision du schéma de cohérence territoriale. Une réunion s'est tenue lundi 12 janvier, à l'Espace Thalweg de Malville. Après une présentation du Scot par Mmes Moulinié et Sancelme, chargées de mission au Pôle

métropolitain, les participants ont eu le retour d'expériences du Conseil de développement d'Erdre et Gesvres, qui travaille sur le sujet depuis décembre 2013 par son président M. Lamothe. Le groupe de travail sur le Scot devra rendre un avis, en lien avec les autres conseils de développement de la métropole Nantes-Saint Nazaire d'ici septembre 2015.

Communauté de communes Loire et Sillon

Le conseil de développement présenté aux 170 élus municipaux

En organisant pour la première fois un temps fort réservé aux 170 élus municipaux de Loire et Sillon, à la Ducheraie, le conseil de développement (CD) a voulu se présenter, car un certain nombre ne connaissait pas son existence.

« Le conseil de développement est un laboratoire d'idées, explique son président Bernard Bonnet. Nos contradictions deviennent un atout pour approfondir nos réflexions, et nos recherches de solutions sont l'occasion de découvrir des pistes inexplorées pour penser l'avenir de nos territoires. Le but est d'intégrer la population sur les projets de territoire ».

Un regard consultatif

Le conseil de développement de la Communauté de communes Loire et Sillon (CCLS) a été créé en 2007. Elle a le libre choix de s'organiser et deux élus de chaque commune de la CCLS peuvent intégrer les quatre commissions que contient le CD. Des réunions sont organisées pour



Les élus de la CCLS ont été attentifs aux explications données par Bernard Bonnet, le président du conseil de développement.

des travaux de réflexions, mais en aucun cas le conseil de développement n'a de pouvoir de décision. « Nous avons un regard consultatif et seule

la décision revient aux élus quand à l'élaboration d'un avis ».

Les membres de chaque commission émettent des avis sur la popu-

lation, l'économie et l'emploi, sur la trame verte et bleue, sur les déplacements doux et sur l'accès à la santé.

Ce conseil de développement émet également un avis sur l'économie sociale et solidaire en collaboration avec les Communautés de communes Région de Blain et Pays de Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois. « Nous sommes convaincus de la nécessité de partager et de confronter nos idées pour faire émerger les meilleures solutions. Cette réflexion collective est une richesse pour notre société dès lors qu'elle prend le temps de la connaissance, de l'analyse et de la proposition ».

Le conseil de développement a présenté les six derniers travaux réalisés par ses membres depuis 2012. L'accès à la santé, l'économie sociale et solidaire (diagnostic et perspectives), les déplacements doux, Loire et Sillon 2030 (population, économie et emploi), la trame verte et bleue et théâtre forum (lutte contre l'isolement subi).

PO 7/2/15

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT. 170 élus réunis à Campbon

L'échange des idées favorisé

Samedi dernier, le Conseil de développement Loire et Sillon a organisé pour la première fois, un temps fort réservé aux 170 élus municipaux de Loire et Sillon à la Ducheraie à Campbon. Plusieurs ateliers présentaient les six thématiques abordées depuis 2012 : l'accès à la santé ; l'économie sociale et solidaire (diagnostic et perspectives) ; les déplacements doux ; Loire et Sillon 2030, population, économie et emploi ; la trame verte et bleue ; théâtre forum et lutte contre l'isolement subi.

Un « cadre organisé »

La présentation des travaux finalisés en 2014 par les différents groupes de réflexion a été ouverte à l'ensemble des élus communautaires et municipaux de la communauté de commune Loire et Sillon.

« Convaincus de la nécessité de partager et de confronter ses idées entre elle pour faire émerger les solutions les plus cohérentes et les plus respectueuses de nos différences, cette confrontation d'idée ne



Bernard Bonnet, président du conseil de développement, a initié les débats.

peut être productive que dans un cadre organisé afin de permettre l'expression de

tous » a exposé Laurent Belloche, membre du bureau du conseil de développement.

OF 22/04/15

Communauté de communes Loire et Sillon

Loire et Sillon 2030 : quid de la population, l'économie, l'emploi ?

Les membres du Conseil de développement se réunissent en différentes commissions pour construire une réflexion et élaborer des propositions. La commission activités économiques a présenté ses travaux qui ont duré 2 ans, autour des grandes tendances de développement de la population et de l'économie.

Après une enquête auprès d'acteurs économiques, et une étude de notes d'information disponibles, les résultats étaient les suivants sur la période de 1999-2009 : concernant la population de Loire et Sillon, « elle a progressé de 2,2 % », explique Bernard Achdou, membre de la commission. « Trois tendances peuvent être envisagées pour les 20 ans à venir : le maintien de cette croissance ou un net fléchissement. En s'appuyant sur les atouts du territoire, nous avons tablé sur une progression légèrement plus faible mais encore très significative. Les caractéristiques par âge de la population ont aussi été analysées, ainsi que la répartition sur l'ensemble des communes ».

Maintenir le dynamisme

Concernant l'économie, « c'est entre un scénario redouté et un scénario espéré », rétorque Fabrice Tessier, membre de la commission. « Notre



Le territoire Loire et Sillon est un territoire en plein développement, bien visible sur la photo, entre le moulin à vent et les éoliennes.

étude montre que le développement des emplois a suivi celui de la croissance démographique. Cependant, pour seulement maintenir cette évolution, il serait nécessaire de voir le nombre d'emplois augmenter de 122 par an. Le scénario redouté prend alors tout son sens, dans le cas où cette évolution positive viendrait à fléchir, il s'agirait d'une absorption du territoire dans ceux de Nantes Métropole et la Carène. Cette évolution n'est pas inéluctable ».

Les propositions. Le scénario souhaité s'inscrit par le maintien du dynamisme économique et démographique, supposant une action continue d'aménagement du terri-

toire. Le Conseil de développement a énoncé des propositions allant dans ce sens : anticipation foncière, valorisation de l'image économique, augmentation du débit des réseaux numériques, amélioration des moyens de communication, filières de formations, développement de l'économie sociale et solidaire, en commençant par l'information de la population pour une participation plus active au débat citoyen et à l'avenir du territoire.

En attendant, les décisions prises par les élus, le conseil de développement est ouvert à tous les participants bénévoles, y compris ponctuellement.

Contact : 02 40 56 81 48.

05.215/15

Aménagements et environnement : une Trame verte et bleue

Le conseil de développement Loire et Sillon, est composé d'au moins 75 membres qui se réunissent en différentes commissions pour construire une réflexion et élaborer des propositions. Les membres du groupe de travail Trame verte (ensemble forestier) et bleue (zone humide), TVB, ont engagé une réflexion au service des élus locaux et habitants. « Après l'identification de la TVB, nous avons en premier l'actualité, avec la loi sur le Grenelle de l'environnement », explique Jacques Hédin, membre de la commission. « Il doit y avoir une réflexion globale sur les incidences des aménagements sur l'environnement. Tous les niveaux de décision sont concernés, du plan national au niveau local. Avec les échéances à y tenir, il faudra répondre par des actions concrètes tout en maintenant la biodiversité ».



Les corridors de déplacements des différentes espèces doivent être respectés, comme c'est le cas à l'écluse du port de Lavau-sur-Loire.

Des actions en faveur de la nature

Tout cela se traduit en saisissant les opportunités de solidariser la population par des actions participatives : « Pour la TVB, il faut notamment aménager des corridors pour le déplacement des animaux, et en parallèle ne pas favoriser l'installation d'espèces invasives, afin de maintenir la fonctionnalité d'un réseau par exemple », ajoute Jacques Hédin. « Montrer que l'on peut mettre en œuvre des actions qui touchent notre quotidien, le pay-

sage auprès de soi, en associant élus, associations, agriculteurs, comme la notion de la mare du village. Développer des actions en faveur de la nature ordinaire pour que chacun, chaque habitant s'approprie la TVB. Présenter des exemples concrets : remise en état d'une hale, d'un cours d'eau, nettoyage d'un bord de cours d'eau, organiser des sorties, des actions de sensibilisation et montrer ainsi que la nature est aux portes de chaque maison, y compris dans les zones péri-urbaines... »

Tout ce travail et ces propositions peuvent également servir de bases de réflexion pour le Scot 2 et une meilleure cohérence territoriale du pôle Métropolitain, ou bien au niveau de composantes spécifiques du territoire Loire et Sillon.

En attendant les décisions prises par les élus, les personnes intéressées pour rejoindre le Conseil de développement Loire et Sillon peuvent se renseigner au, 2, boulevard de la Loire à Savenay. Tél. 02 40 66 81 48, courriel : conseildedeveloppement@co-loiresillon.fr.

SAVENAY. La trame verte et bleue en Loire et Sillon
 « **Maintien de la biodiversité** »



L'écluse au marais du Syl représente la séparation verte sur le Sillon et bleue vers les marais et la Loire.

Jacques Hédin et Jean-Paul Vanneraud travaillent au Conseil de développement, sur le sujet de la trame verte et bleue. Explications.

en ressortent. Il y a les réservoirs de biodiversité et les différents types de corridors biologiques ».

En bref, cela donne quoi ?
 « À l'appui de cartographie et de compléments à demander au conseil de développement voisin, nous sommes à même de donner des pistes de réflexion sur des thèmes liés directement au maintien de la biodiversité avec le traitement des espaces naturels, la prise en compte des bassins versants, l'intégration de la société civile, la comptabilité des corridors (traversée ou passage réservé aux animaux), compléter l'identification des nouveaux projets structurants et avoir un œil sur les nouvelles zones artisanales ».

Au niveau du territoire du Sillon, cela se passe comment ?

Jacques Hédin : « Cela se décompose en deux parties, les composantes spécifiques du territoire Loire et Sillon et ensuite du pôle métropolitain. On tient compte aussi des communes de taille modeste avec un bourg central et des hameaux, un pôle centralisateur d'activité et un carrefour de réseaux de circulation ».

On tient compte aussi des communes de taille modeste avec un bourg central et des hameaux, un pôle centralisateur d'activité et un carrefour de réseaux de circulation ».

Presse Océan : en quoi consiste cette appellation ?
 Jean-Paul Vanneraud : « C'est ce qui a rapport avec la nature ordinaire. La trame verte et bleue est présentée au niveau national, régional et enfin communal, intégrée au Plan local d'urbanisme. Deux éléments principaux

05.19/6/15

Conseil de développement : une enquête sur l'accès aux soins

Le conseil de développement Loire et Sillon réunit à l'accès aux soins. Des membres de la commission concernée, ont mené l'enquête, pendant deux ans, auprès d'habitants de tous âges et de toutes les communes. Ils ont aussi auditionné l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire (ARS), le conseil de l'Ordre des médecins, le Centre d'accueil et de premiers secours de Pontchâteau (CAPS). « Suite à l'enquête, l'avis a porté en particulier sur la définition d'un projet global de santé pour améliorer la qualité de prise en charge des patients et l'état de santé de la population du territoire intercommunal, précédé d'un véritable diagnostic de l'offre de soins existants et manquants », précise Marie-Laure Delibert, membre de la commission. « Lors de la présentation de l'avis aux élus du territoire, certains se sont interrogés sur la prise en compte, par l'intercommunalité de ce sujet, qui n'a rien d'obligatoire, et surtout, sur la mise en place d'un tel outil qui leur semble important pour notre territoire ».



L'enquête menée par les membres de la commission santé indique, notamment que la population réclame plus de spécialistes sur le territoire.

« L'enquête menée par les membres de la commission santé indique, notamment que la population réclame plus de spécialistes sur le territoire. »

« Cédé d'un diagnostic qui prenne en compte l'ensemble des acteurs. « Ce diagnostic doit tenir compte de l'ensemble des paramètres concernant la population et les professionnels ainsi que les orientations nationales et régionales en matière de santé », ajoute Marie-Laure Delibert. « Ainsi, nous pouvons prendre exemple sur la région Bretagne où un animateur territorial de santé a été mis en place et qui a pour missions de diagnostiquer la santé du territoire, de mettre en place des actions pour répondre au plus près aux questions de santé, et de pro-

mouvoir la santé en répondant aux besoins de la population ».

« S'il y a partenariat avec l'AFIS, ces actions peuvent être aidées financièrement. La Région des Pays de la Loire, par son fonds régional stratégique peut aussi aider, jusqu'à 50 % du coût d'un diagnostic territorial de santé. »

En attendant les décisions prises par les élus, les personnes intéressées pour rejoindre le conseil de développement Loire et Sillon peuvent le contacter au 02 40 66 81 48. Courriel : conseildedeveloppement@co-loiresillon.fr

Réflexion autour de l'accès aux soins

Le Conseil de développement (CD) de Loire et Sillon a mis en œuvre une démarche portant sur l'horizon 2030. Aussi une réflexion s'est orientée vers l'accès aux soins. Après avoir enquêté auprès d'habitants de tous âges sur les huit communes du canton et avoir auditionné l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de Loire, le Conseil de l'Ordre des médecins, le Centre d'accueil et de premiers secours, les membres du CD retiennent principalement le fait qu'il faudrait absolument améliorer la qualité de prise en charge

des patients. « Il serait aussi intéressant de faire un état de santé de la population du territoire précédé d'un véritable diagnostic de l'offre de soins existants et manquants », explique Marie-Laure Dalibert, membre de la commission. « Il faudrait prendre exemple sur la Bretagne qui a mis en place un animateur territorial de santé qui a pour missions de diagnostiquer la santé du territoire, de mettre en place des actions pour répondre au plus près des questions de santé, de promouvoir la santé en répondant aux besoins spécifiques de la population ».



Le groupe de travail du Conseil de développement.

Communauté de communes Loire et Sillon

Les déplacements doux en Loire et Sillon

Le conseil de développement a décidé, en 2013, de travailler sur les déplacements non motorisés au sein de la communauté de communes Loire et Sillon (CCLS). Après une étude sur le terrain, un avis sur les déplacements doux a été édité.

L'équipe en charge de cette analyse a axé son travail sur des propositions réalistes et adaptées, avec une question permanente : comment favoriser les déplacements doux lors des déplacements de la vie quotidienne ?

Le CD préconise de mettre en place une politique globale et ambitieuse, partagée sur l'ensemble de la CCLS. « C'est d'un projet sur 5 à 15 ans avec une vision globale dont nous avons besoin, évitant ainsi des projets juxtaposés et ponctuels sans cohérence », explique Bernard Bonnet, président du conseil de développement et membre de la commission déplacements doux.

« Nous devons encourager et accompagner les changements de mentalités et de pratiques. Des solutions facilitant les déplacements alternatifs domicile travail des salariés existent, mais elles ne sont pas suffisamment développées en CCLS, souligne-t-il. Il conviendrait d'élargir la compétence Transports de la CCLS à l'ensemble de la problématique des déplacements et prévoir le grément d'une



Lors de l'étude sur le terrain, les membres de la commission ont testé ce qui est déjà en place et cherché les besoins.

équipe technique s'appuyant sur les acteurs d'expérience, associations d'usagers, autres collectivités, conseils de développement, ADEME... Nous préconisons l'adhésion de la CCLS au club des Villes et Territoires Cyclables ».

Le conseil de développement propose de ne pas se limiter à des aménagements techniques, mais d'impulser une véritable dynamique pour rendre la démarche plus lisible, en utilisant plusieurs vecteurs par l'accompagnement du monde scolaire, des entreprises et des collectivités.

Des fonds Européens sont dédiés à des actions de sensibilisation, mais ils ne peuvent être utilisés que dans un cadre organisé à l'échelle du terri-

toire, comme un événement fédérateur. De même, un guide écocitoyen doit être réalisé avec l'aide de spécialistes, pour présenter les aménagements cyclables de la CCLS. Le conseil de développement préconise de mettre en place un groupe de pilotage intercommunal en charge de valider les actions envisagées sur le territoire et d'évaluer leur efficacité.

La mise en place d'une politique d'incitation à l'utilisation des déplacements doux, va demander de nombreuses années avant de porter ses fruits.

Conseil de développement Loire et Sillon : tél. 02 40 56 81 48.

Les déplacements doux testés

Des membres du Conseil de développement ont conduit une réflexion sur les déplacements non motorisés, « dits doux », sur l'ensemble du territoire du Sillon. C'est dans ce cadre qu'un avis sur les déplacements doux a été édité. L'équipe en charge de cette analyse a axé son travail sur des propositions réalistes et adaptées au territoire avec une question permanente : « Comment favoriser les déplacements doux lors de nos déplacements de la vie quotidienne ? ». « Car si le vélo est aujourd'hui un loisir beaucoup pratiqué, son utilisation pour aller à l'école, faire ses courses, se rendre au travail, concerne très peu de personne », commente Bernard Bonnet, le président du Conseil de développement. Plusieurs pistes de travail ont émergées : la sécurité qui semble être un frein à l'usage du vélo utile, la politique de mise en œuvre avec des solutions facilitant les déplacements, l'animation afin de ne pas se limiter à



Des membres du Conseil de développement se sont mis dans la peau d'enfants se rendant à l'école.

des aménagements techniques et enfin aménagements (cadres de stationnement près des lieux publics,

marquage au sol qui augmentera la sécurité des cyclistes).

L'avis du conseil de développement sur l'économie sociale

Le conseil de développement est composé d'au moins 75 membres qui se réunissent en différentes commissions pour construire une réflexion et élaborer des propositions. Dernièrement la commission, économie sociale et solidaire (ESS) a présenté ses travaux communs réalisés conjointement avec les conseils de développement de la région de Blain et du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois, avec la participation active de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress).

Des spécificités en Loire et Sillon

Le diagnostic territorial constitue une étape importante dans la construction d'une stratégie pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'échelon local.

« La géographie du territoire est un atout considérable », déclare Jean-Yves Moricet, membre de la

commission. « Loire et Sillon possède des spécificités, comme la présence d'une structure IAE, d'Accès-Réagis, ainsi que la coopérative Ideal. Enormément de structures ont leurs sièges sociaux en dehors de notre territoire, mais le travail s'effectue par ici. Les associations représentent 91,7 % des employeurs ESS sur Loire et Sillon. 48 % des salariés ESS sont dans l'action sociale et l'ESS dans notre territoire représente 12 % de l'emploi salarié privé ».

Parmi les préconisations des élus : mieux connaître l'ESS localement par un recensement pour approfondir ses éléments quantitatifs et qualitatifs; favoriser le développement économique du territoire en prenant en compte l'emploi généré par l'ESS, et reconnaître les dirigeants des ESS comme des chefs d'entreprises à part entière; fédérer les coopérations entre les collectivités territoriales, les structures ESS et les entreprises au-



La boutique de la Recyclerie Nord Atlantique, le bazar citoyen, est un bel exemple de l'économie sociale et solidaire en Loire et Sillon.

tour de projets dans le territoire.

En attendant, les décisions prises par les élus, les personnes intéressées pour rejoindre le conseil de développement Loire et Sillon peuvent le contacter par tél. : 02 40 56 81 48, ou courriel : conseildedeveloppement@cc-loiresillon.fr.

Savenay

Le conseil de développement : « Pas un contre-pouvoir »



Une partie des membres du conseil de développement, lors de la première assemblée plénière de l'année. À droite, Bernard Bonnet.

Le conseil de développement est une instance consultative de territoire Loire et Sillon. Il est composé d'au moins 50 membres actifs sur 75 inscrits, qui se réunissent en différentes commissions pour construire une réflexion et élaborer des propositions.

« Un espace d'échanges » n'est pas là pour servir un petit groupe, ni être un contre-pouvoir », insiste Bernard Bonnet, son président. C'est un « espace d'échange et de réflexion, un partenaire du territoire afin de trouver de nouvelles propositions pour un développement harmonieux et meilleur ».

Des travaux sur trois thèmes
Le conseil de développement

planche actuellement sur trois thèmes différents. Les filières de valorisation des déchets produits par notre territoire. La révision du document d'urbanisme de la métropole Nantes - Saint-Nazaire en partenariat avec les conseils de développement d'Erde et Gesvres, du Pays de Blain, de Nantes Métropole et de la Carène.

Enfin, le projet Leader qui soutient des projets locaux via des fonds européens pour des porteurs de projets innovants portés par des collectivités, associations ou particuliers. « D'ailleurs, les personnes qui ont des idées innovantes et de nouveaux projets pour le mieux vivre ensemble, peuvent nous contacter pour plus de renseignements », dit Bernard Bonnet.

Les futurs chantiers ?
« La réorganisation des territoires suscite des débats, car un nouveau cap nous attend, avec une probable fusion entre Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire. Cette fusion doit être une source de dynamisme et d'enrichissement mutuel », souligne Bernard Bonnet.

Le conseil de développement envisage d'organiser une réunion publique dans le territoire de Cœur d'Estuaire pour partager expérience et travaux. « Elle aura lieu courant du premier semestre 2016. Le territoire de Cœur d'Estuaire ne possédant pas actuellement un conseil de développement », dit-il.

Contact : tél. 02 40 56 81 48 ; conseil-developpement@cc-loiresillon.fr.

Communauté de communes Cœur d'Estuaire

OF 14 avril 2016

Conseil de développement et fusion intercommunale

Dans le cadre du nouveau périmètre de l'intercommunalité (fusion Cœur d'estuaire et Loire et Sillon), et en l'absence de Conseil de développement à Cœur d'estuaire, le Conseil de développement Loire et Sillon, créé en 2007, propose une soirée d'information ouverte à tous sur son fonctionnement et ses finalités. « Ce temps d'échanges permettra de tisser des liens avec les citoyens de Cœur d'estuaire. Ensemble, nous envisagerons ainsi l'avenir du territoire et ferons émerger les aspirations de tous », commente Jean-Jacques Madeline, membre du conseil de développement.

« La réorganisation des territoires avec la fusion entre la Communauté de communes Loire et Sillon (Bouée, Campbon, La Chapelle-Lau-nay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prin-

quiau, Quilly, Savenay) et la communauté de communes Cœur d'estuaire (Cordemais, Le Temple de Bretagne, Saint Etienne de Montluc) doit être une source de dynamisme et d'enrichissement mutuel, associant des citoyens de bonne volonté, prêts à travailler ensemble pour le bien commun ».

Le Conseil de développement est une instance de réflexion qui permet l'expression de la société civile sur les problématiques étudiées, en dehors des clivages politiques. L'organisation de son travail repose sur une dynamique d'échange permettant l'expression de chacun, mais avec l'objectif de dégager un consensus sur les questions étudiées.

Les avis qu'il produit n'ont pas pour objet d'approuver ou de critiquer les politiques mises en œuvre.



Les membres du conseil de développement de Loire et Sillon.

Le Conseil de développement situe sa démarche de réflexion et de production d'avis de manière prospective et transversale, en consultant des spécialistes et en observant les pratiques d'autres territoires. « Le Conseil de développement travaille donc

sur le moyen ou long terme, dans une perspective de contribution à la construction et l'évolution d'un projet de territoire ».

Mercredi 20 avril, à 20 h, salle des loisirs, à Saint-Étienne-de-Montluc.

PO 23/4/16

⊕ CŒUR D'ESTUAIRE. Conseil de développement

Un oubli qu'il faudra réparer

Il faudra l'application de la loi pour que la société civile puisse s'exprimer en participant aux réflexions sur la gestion du territoire ! Le mariage forcé Cœur d'Estuaire et Loire et Sillon a, au moins, déjà permis une information claire sur cette instance consultative qui associe toute personne bénévole dans un esprit constructif pour comprendre, réfléchir et proposer. La démarche est sans enjeu de pouvoir et sans parti-pris partisan. La méthode va jusqu'à la rédaction écrite qui consigne les avis sur des thèmes proposés ou sollicités (dont une présentation annuelle obligatoire aux élus) Pour ce faire, habitants, associations personnelles compétentes, et tous acteurs socio-économiques du territoire se donnent le temps de l'instruction des dossiers « ensemble et au grand jour ! » Une méthode



Marie-Laure Dallibert et Bernard Bonnet (CD Loire et Sillon) sont satisfaits avec une pleine salle preuve de l'intérêt de la démarche.

que Cœur d'Estuaire devra nouvellement apprendre : c'est la seule en Loire-Atlantique à ne pas avoir mis en place ce conseil optant pour la logique du tout cabinet

d'expert rétribué.

conseildedeveloppement@cc-loireetsillon.fr 2, rue de la Loire, Savenay tél 02 40 56 81 48

La fusion de Loire et Sillon avec Cœur d'Estuaire se prépare

Le conseil de développement (CD) est une assemblée consultative, constituée de membres bénévoles, et formée au sein de chaque communauté de communes ou communauté d'agglomération, ou pays, pour être associée à l'élaboration du projet de territoire ainsi qu'à sa mise en œuvre et à son évaluation. Le conseil de développement est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Dans le cadre de la future fusion envisagée entre les communautés de Communes Loire et Sillon, et Cœur d'Estuaire, suite à la loi Notre, les membres du Conseil de développement de Loire et Sillon, ont présenté dernièrement leur instance aux habitants de Cœur d'Estuaire. « Cette première rencontre était un franc



Une réunion constructive en vue de la future fusion des communautés de communes.

succès auprès des citoyens qui ont découvert l'existence du conseil de développement », déclare Bernard Bonnet, le président du CD de Loire et Sillon. « Nous sommes ouverts et nous essayons d'anticiper par rapport à l'organisation des nouveaux territoires. Des invitations ont

été adressées aux personnes présentes pour venir nous rejoindre dans nos réunions de travail afin d'apprendre d'avantage sur le fonctionnement du CD ». À noter que le CD de Loire et Sillon fêtera ses 10 ans d'existence en octobre prochain.

Communauté de communes Loire et Sillon

Les fonds Leader peuvent financer des projets locaux

Pour permettre de faire découvrir le programme Leader aux éventuels porteurs de projet en Loire et Sillon, qu'ils soient des habitants, des associations ou des entreprises, la communauté de communes Loire et Sillon et son conseil de développement organisent une réunion publique, mardi 7 juin, à Prinquiau.

Leader, pour Liaison entre actions de développement de l'économie rurale, est un programme européen qui accompagne les territoires dans la mise en place d'actions et de projets de développement local.

Une aide variable selon le projet

Une enveloppe de 2,37 millions d'euros a été accordée par l'Europe sur le territoire de quatre intercommunalités dont Loire et Sillon. Avec ce programme, l'Europe s'engage en finançant les projets les plus pertinents des collectivités mais aussi et surtout ceux de tous les acteurs locaux (individuels, entreprises, associations...) qui par leurs idées, leurs envies et leurs ambitions participent au développement de leur territoire.



Les différents organisateurs ont finalisé les derniers détails en vue de la réunion publique.

L'aide peut varier de 2000 € à 100 000 €, en fonction des projets. À noter que le Leader ne peut intervenir seul sur un projet, il faut également un apport de fonds publics.

La rencontre mardi prochain permettra d'informer sur les axes du programme et les critères d'éligibilité, de connaître les possibilités d'aide au montage des dossiers, le circuit de dépôt et d'instruction des dossiers et de découvrir d'autres projets financés par ces fonds Leader.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès des référents Leader : Nicolas Plateau, pour l'ensemble du territoire au : tél. 09 75 12 11 78, courriel : animateur@leader-cel.org. Cécilia Tardé, pour la CCLS au : tél. 02 28 00 28 47, courriel : ctarde@cc-loiresillon.fr.

Mardi 7 juin, réunion publique, autour du programme Leader, à 20 h, à la salle des Bruants, rue de la Gagnerie, à Prinquiau. Entrée libre.

Prinquiau

Les fonds Leader donnent des idées aux porteurs de projets

Quelque 90 personnes ont participé à la présentation de Leader Canal Erdre et Loire, dirigeants d'associations du territoire, représentants du monde agricole, responsables d'entreprises, particuliers porteurs de projets ainsi que des élus.

Les fonds Leader : il s'agit d'un programme européen qui accompagne les territoires ruraux dans leur projet de développement. Avec ce programme, l'Europe s'engage en finançant les projets les plus pertinents portés par les collectivités mais aussi tous les acteurs locaux.

Une enveloppe de 2,37 millions d'euros : Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Pays de Blain, Région de Nozay se sont rapprochées pour déposer une candidature auprès de

l'Union européenne et solliciter une enveloppe financière. Une candidature qui a conduit au regroupement des quatre territoires sous l'appellation Leader Canal, Erdre et Loire.

Qui peut bénéficier de ces aides ? Un habitant, une association, une organisation professionnelle, un exploitant agricole, une entreprise, un prestataire touristique, une communauté de communes ou une commune. Le Groupe d'action locale, composé d'élus et de membres des conseils de développement, examinera chaque projet et proposera des aides.

Contact : Nicolas Plateau, tél. 09 75 12 11 78 ou Cécilia Tardé, tél. 02 28 00 28 47.



Quatre-vingt-dix personnes ont participé à une réunion d'information de Leader Canal Erdre et Loire.

Et si l'Europe finançait les projets de tous

Le programme européen qui accompagne les territoires ruraux dans leur projet de développement, propose l'action Leader (liaison entre action de développement de l'économie rurale). 90 personnes ont participé à une réunion d'information Leader, organisée par conseil de développement (CD) et de la CCLS à Prinquiau. Les responsables d'associations du territoire, le monde agricole, les entreprises, les particuliers porteurs de projet ainsi que les élus étaient présents. Quatre intercommunalités sont éligibles aux fonds Leader de 2014 à 2020. Deux

porteurs de projet des Pays de la Loire ont témoigné de leurs parcours. Marie Luneau, vigneronne au Landreau, pour des aménagements d'espaces, à des fins d'œnotourisme, et Christian Pottier, président de l'association Compagnie du chemin de fer de Semur en Vallon (Est de la Sarthe) déclarent : «*Leader a été essentiel pour la réalisation des projets. Il nous a permis de s'ancrer dans nos territoires en participant au développement.*»

Renseignement au 06 69 71 56 63
ou contact@leader-cet.org



Marie Luneau, vigneronne au Landreau et Christian Pottier, président de l'association C^a du chemin de fer de Semur en Vallon.

Des ateliers de réflexion sur le devenir de Loire et Sillon

Le Conseil de développement Loire et Sillon fête ses 10 printemps, le samedi 1^{er} octobre, à la Chapelle Launay, salle de la Vallée (sous la mairie).

Lors de cette journée, cette instance de démocratie participative, constituée de membres bénévoles issus de la société civile, propose un lieu de rencontres et d'échanges ouvert à tous, de 9 h et 13 h, autour d'ateliers.

On y redécouvrira notamment les treize avis publiés au cours de cette décennie (accueil des entreprises, gestion des déchets, accès à la santé, développement touristique, etc.).

Cet anniversaire sera l'occasion d'aborder la fusion des communautés de communes Loire-et-Sillon et Cœur d'Estuaire sous l'angle d'un nouveau Conseil de développement représentatif du nouveau territoire. Tous les habitants des deux communautés de communes sont invités à se faire connaître s'ils souhaitent contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et de ses habitants.



Les membres du Conseil de développement s'activent pour les 10 ans.

Un espace enfants permettra aux jeunes parents de participer à la matinée. Repas possible à l'issue.

Contact : Conseil de développement Loire et Sillon, 2, bd de la Loire à Savenay. Tél. 02 40 56 81 03

Savenay

La Chapelle-Launay

Le Conseil de développement, laboratoire d'idées

Pour fêter ses dix ans, le Conseil de développement a organisé, samedi, une matinée d'échange et de découverte ouverte au public.

Entretien

Bernard Bonnet, président du Conseil de développement.

Comment fonctionne le conseil de développement ?
C'est un laboratoire d'idées. Il est composé de volontaires qui se réunissent en commissions pour échanger, réfléchir, confronter des idées sur des thèmes définis. Ces thèmes sont l'objet d'une saisine des élus de la Communauté de communes ou du Pôle métropolitain. Ils peuvent aussi être décidés par le Conseil de développement lui-même. Lorsqu'une commission a fini son travail, elle le présente en séance plénière qui valide l'avis avant de les transmettre aux élus.

Combien d'avis ont été rendus au cours de ces dix ans ?

Nous avons remis dix-huit avis au cours de cette décennie sur des thèmes aussi variés que les déplacements, le tourisme, les activités économiques etc. Certains de ces avis ont été élaborés en commun avec d'autres conseils de développement de la région. Un concernait le contrat de territoire. Nous participions aussi au groupe d'actions locales Canal Erdre et Loire qui valide l'attribution des fonds européens (Leader).



Un atelier très vivant était animé par des élèves en architecture.

Ces avis sont-ils suivis ?

Jamais complètement. Ce sont des avis, pas des décisions, lesquelles appartiennent aux élus. Mais certains points sont repris parfois même presque en totalité. L'exemple le plus représentatif est le plan de développement du tourisme qui est en pleine phase de concrétisation.

Quel rôle dans la future Communauté qui va être officialisée en 2017 ?

Nous en avons parlé ce matin, mais nous n'avons pas approfondi. La loi rend obligatoire la constitution d'un conseil de développement pour une communauté de cette taille. Jusqu'à présent, Cœur d'Estuaire n'en avait

pas. Ce matin, nous avons invité des représentants de Cœur d'Estuaire. Nous allons certainement nous rencontrer à nouveau pour bâtir un Conseil de développement commun afin qu'il soit opérationnel le plus vite possible.

Communauté de communes Cœur d'Estuaire

OF 26/09/201

Le Conseil de développement fête ses 10 ans



Des membres du Conseil de développement lors de la réunion préparatoire pour les animations du 1^{er} octobre.

Le 1^{er} octobre, à La Chapelle-Launay, salle de la Vallée (sous la mairie), le conseil de développement Loire-et-Sillon fête son dixième anniversaire. Ce lieu de rencontres et d'échanges autour d'ateliers permettra, entre autres, de découvrir les 13 « Avis » publiés au cours de cette décennie.

Pour n'en citer que quelques-uns, l'accueil des entreprises (2009), la gestion des déchets (2010), le développement touristique (2011), l'accès à la santé (2015)... Cet espace de rencontres sera ouvert à tous, entre 9 h et 13 h. Cet anniversaire sera également l'occasion d'aborder la fusion des communautés de communes Loire-et-Sillon et Cœur d'Estuaire sous l'angle d'un nouveau Conseil de Développement représentatif du

nouveau territoire.

À cette occasion, tous les habitants des deux communautés de communes sont invités à se faire connaître s'ils souhaitent contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et de ses habitants. Les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative constituées de membres bénévoles issus de la société civile.

Un espace enfants permettra aux jeunes parents de participer à la matinée. La matinée s'achèvera par un moment de convivialité, notamment autour d'un repas.

Renseignements et inscriptions :
tél. 02 40 56 81 03 (LD) 81-48 ; Courriel : conseildedeveloppement@cc-loiresillon.fr



Conseil de Développement Loire et Sillon (CD)

2 bd de la Loire - 44260 Savenay - Tél. 02 40 58 81 48

Conseildedeveloppement@cc-loiresillon.fr

<http://cc-loiresillon.fr/-Le-Conseil-de-Developpement-.html>

